

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 FEVRIER 2017



Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 février 2017 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Marc MAILLIOT, Maire d'Essertenne.

- **APPROUVE** le compte rendu du 17 janvier 2016.
- **APPROUVE** le compte de gestion 2016 du Trésorier Principal du Creusot.
- **VOTE** le compte administratif 2016 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de **139 911.95 €** et un excédent d'investissement de **128 936.32 €**
- **AFFECTE** le résultat 2016 de la façon suivante sur l'exercice 2017 :
 - 139 911.95 € en excédent de fonctionnement.
 - 128 936.32 € en excédent d'investissement.
- **CREE** un poste d'adjoint technique principal de 1^{er} classe au 01/01/2017 et supprime le poste d'adjoint technique principal à cette même date.
- **DEMANDE** une subvention de 40 % au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017 pour la réfection du mur du cimetière.
- **ACCEPTE** que la commune de Perreuil participe pour moitié à l'achat d'un tente de cérémonie afin de mutualisé la dépense soit un montant de 400 €. Une convention d'utilisation est prévue entre les deux communes.